

Il y a 15 ans, autant que je sache, il n'y avait pas un seul directeur administratif de couleur à la Jamaïque. Compte tenu de la tradition britannique on entraînait dans les professions libérales ou dans l'administration. Ainsi, les ratés seulement entraient dans les affaires alors que les plus doués apparemment entraient dans le gouvernement. Aujourd'hui nous assistons à un déplacement du pôle d'attraction: le secteur d'entreprise se développe. A mon avis, l'accent sera mis sur la participation grandissante de Jamaïcains dans des firmes jamaïcaines.

Les Jamaïcains ont tendance à être moins idéologiques sur cette question que les habitants de Trinidad et de Guyane. Je connais personnellement la Jamaïque. Il serait impossible pour d'autres banques de s'établir à la Jamaïque sans qu'il y ait à juste titre une participation majoritaire de Jamaïcains. Comment peut-on diriger l'économie avec une politique fiscale et monétaire si on ne peut pas contrôler les ressources et les administrations de base? La Jamaïque, que je sache, utilise un autre moyen très pratique, à savoir les permis. A partir du moment où un permis est exigé, il est possible d'en négocier la teneur et les conditions. Jusqu'ici les Jamaïcains se méfiaient d'une législation discriminatoire, mais, à mon avis, dans les Antilles de l'est et particulièrement en Guyane la confrontation sera probablement résolue par une législation directe plutôt que par des moyens administratifs.

M. Demas vous a parlé de la politique de Trinidad en ce qui concerne le tourisme. Il n'y aura ni casinos, ni droits exclusifs aux plages, ni colonies exclusives de touristes, ni quartiers résidentiels exclusifs de touristes, ni discrimination dans les hôtels. Mais, là encore, il ne faut pas généraliser. La Barbade, Sainte-Lucie et quelques autres îles ont résolu la question des droits aux plages en ne permettant pas qu'elle devienne un problème. Ces îles ont mis au point un ensemble de lois qui donne à tous les droits d'accès. A la Jamaïque, ceci sera sans doute un point crucial, car les habitants n'ont pas accès à la côte Nord tout entière. Il semble que les droits de propriété des étrangers sont aussi solidement protégés que ceux des autochtones par le code et la constitution existants. Il sera donc difficile d'établir des droits de passage sans remanier le régime juridique. Le gouvernement a tenté d'exercer un contrôle avec la Loi sur le Contrôle des plages et, quand un investissement commercial est en cause, comme l'établissement d'une plage commerciale, le Gouvernement peut imposer certaines conditions. Outre cela, le Gouvernement a essayé d'établir des plages publiques mais elles ne sont

pas complètement au point, car elles n'ont pas les installations adéquates. A mon avis, étant donné la structure juridique existante, le point crucial sera d'assurer aux Jamaïcains l'accès aux installations hôtelières et aux plages, à prix modérés. L'accès aux plages ne vaudra rien dire pour le grand public, s'il n'a pas les moyens de payer les prix demandés. Ainsi, si la population locale peut être effectivement exclue par des prix élevés, le tourisme pourrait servir à perpétuer un système socialement exclusif et haïssable que, de plus en plus, les Jamaïcains et les Antillais sont désireux de rejeter. Mais il faut être pragmatique à ce sujet.

En attendant, je vous demande simplement de comprendre l'inquiétude locale. Voici un autre exemple ayant trait à la possession de la terre à l'accès aux plages en Jamaïque.

Près de Montego Bay, une firme acquise de vastes étendues de terre, avec des fonds régionaux aussi bien qu'étrangers, en vue de développer une communauté à la fois résidentielle et touristique. Des villas, des habitations à logements multiples, et des immeubles en co-propriété sont construits et ceci représente véritablement la plus séduisante mise en valeur de propriétés jamais vue à la Jamaïque. La première partie fut vendue aux États Unis et au Canada sans publicité, et quand les Jamaïcains l'ont appris, la majorité des terrains étaient vendus à des Américains et des Canadiens. Ce n'est pas tout; dans tous les cas, les acheteurs étrangers ou autres ont été encouragés à prendre trois terrains, les exploitants leur donnant l'assurance de revendre deux terrains et leur permettant aussi d'acquérir le leur gratuitement. En conséquence les Jamaïcains devront maintenant payer plus cher aux Canadiens ou aux Américains pour participer à ce projet.

Or, c'est précisément ce genre de chose qui doit cesser. C'est pourquoi le Gouvernement de la Jamaïque a dû imposer—je crois, cependant, que ce n'est pas encore appliqué—une taxe de transfert de 20 p. cent pour les non-résidents qui achètent des terrains, sauf s'ils prouvent leur intention de commencer un projet de mise en valeur avant un an.

C'est, me semble-t-il un impôt tout à fait raisonnable. A mon avis, on verra aux Antilles, un jour, des secteurs d'activité économique comme ceux dont je viens de parler, où les investisseurs étrangers ne pourront participer qu'en tant qu'associés. Il y aura bien sûr des secteurs où l'investissement privé étranger sera encouragé sans restriction. Mais il se peut également qu'on interdise l'investissement privé étranger dans les utilités publiques. Et logiquement c'est bien ce qui devrait